

Questions orales

M. Leggatt: J'ai posé cette question car je voulais savoir ce que le ministre pensait de ces deux poids, deux mesures. Si l'on ne donne pas de mandat au juge en chef du Québec à propos de ce qu'il doit étudier et du rapport qu'il doit présenter, comment le premier ministre peut-il se fier à son rapport pour les choses autres que ce qu'il a dit devant les tribunaux? Et quelles sont les ramifications politiques de toute cette affaire? Si je dis cela, c'est parce que le premier ministre n'a maintenant plus le choix en ce qui concerne la conduite de ses propres ministres.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de New Westminster sera le premier à reconnaître j'en suis certain, que sa question était surtout une controverse.

LA POSSIBILITÉ D'UN PROCÈS POUR LE PROFESSEUR KEITH LATTA—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, si vous le permettez, j'aimerais changer de sujet et poser une question au ministre de la Justice. Elle a trait à son pouvoir discrétionnaire d'ordonner la réouverture d'un procès dans certains cas. Va-t-il ordonner la tenue d'un nouveau procès pour le P^r Keith Latta, de l'Université Queen's, reconnu coupable de meurtre? Je pose cette question car, sauf erreur, les responsables du ministère de la Justice, la police d'Edmonton, l'avocat de la défense en cause et d'autres doivent rencontrer un témoin, Sylvia McCauley, alias Le Tendress, en vue d'établir des faits qui ont été escamotés au cours du procès de M. Latta, reconnu coupable de meurtre, ou qui n'ont été révélés qu'une fois le procès terminé. Il paraît qu'elle savait certaines choses qui ont été escamotées au cours du procès. Je demande au ministre si cette réunion doit avoir lieu et s'il peut intervenir pour qu'un nouveau procès ait lieu, donnant ainsi une nouvelle chance à M. Latta?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je ne sais pas si les réunions en question ont actuellement lieu, mais des entretiens sont en cours entre mes fonctionnaires et les autorités concernées de l'Alberta, dans le but de me soumettre des recommandations ou de me conseiller sur l'opportunité d'ordonner la réouverture du procès ou de prendre d'autres mesures conformément à l'article 617 du Code criminel. Comme je l'ai déjà expliqué au député, j'espérais rendre une décision plus tôt, mais je n'ai pu le faire.

LA POSSIBILITÉ D'UN NOUVEAU PROCÈS POUR LE PROFESSEUR KEITH LATTA—LE RISQUE DE CONTRAINTE À L'ENDROIT DU TÉMOIN

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire très grave au ministre? Apparemment, le témoin a signé une déclaration, mais la preuve a été obtenue après la fin du procès et la procédure d'appel. Comme elle a signé la déclaration, le ministre veillera-t-il à ce qu'aucune pression ne soit exercée sur le témoin et qu'aucune contrainte ne l'oblige à modifier sa déclaration. C'est une très grave question qui touche M. Latta et il y a certaines graves irrégularités qui pourraient influencer sur nous tous à la Chambre.

Des voix: Oh, oh!

[M. Leggatt.]

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, je me demande pourquoi les vis-à-vis chahutent. C'est une question importante qui touche la vie et la liberté d'un de nos concitoyens.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre. J'avais l'impression que le ministre était sur le point de répondre.

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je suis bien d'accord avec le député, cette question est grave. Je pense être bien placé pour supposer que les autorités concernées en Alberta n'exerceront pas de contraintes comme l'a dit le député. Si je ne m'abuse, les rencontres avec M^{me} McCauley doivent avoir lieu en présence d'un fonctionnaire de mon ministère, dont l'une des fonctions et obligations sera de veiller à ce que le témoin ne soit victime d'aucune contrainte.

* * *

● (1450)

LES PÊCHERIES

LES MESURES ENVISAGÉES EN FAVEUR DE L'ORGANISME GREENPEACE

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Pêcheries. Maintenant que l'organisme Greenpeace a choisi avec bon sens de ne pas empêcher la chasse aux phoques en marquant les animaux, peut-être parce que le ministre a modifié les règlements sur la chasse aux phoques, ce dont on devrait le féliciter, mais plus probablement parce que deux cents résidents terre-neuviens les ont arrêtés, permettez-moi de poser au ministre la question suivante: puisque l'organisme Greenpeace concentre maintenant ses efforts sur l'ensemble du domaine de la conservation et puisqu'il est évident qu'il n'y connaît rien, quelles mesures le ministre prend-il pour le renseigner ou le conseiller?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre d'État (Pêcheries)): Je remercie le député de ses aimables paroles. J'ai toujours pensé qu'il suffirait à n'importe qui de passer deux jours à Terre-Neuve pour se rendre compte de la situation, et c'est ce qui s'est passé. J'apprends par les nouvelles que le chef du Nouveau parti démocratique qui a aussi passé deux jours à Terre-Neuve nous appuie.

Je dirais aux membres de l'organisation Greenpeace—et je ne doute pas de leur sincérité—que s'ils veulent vraiment discuter de conservation, ils ont des moyens à leur disposition, notamment un comité de conseillers présidé par le P^r Ronald, qui n'est pas au service du gouvernement mais qui a approuvé la chasse cette année, à condition que nous soyons très prudents et que nous évaluions les réserves pour l'an prochain. Ce que nous ne manquerons pas de faire. Là encore, je me réjouis de ce que l'affrontement qui semblait imminent n'aura peut-être pas lieu. J'espère que tout le monde se montrera très prudent. Les glaces sont dangereuses. J'espère également que le mouvement Greenpeace profitera du fait que le comité parlementaire des pêches et des forêts siège dans les prochains jours. Si ses membres veulent assister aux séances, se faire entendre et discuter des questions avec les responsables, nous y consentons volontiers.